



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 33461

Texte de la question

M. Luc Belot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la mise en oeuvre des nouveaux temps périscolaires dans le cadre de la loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école de la République. L'État ayant une compétence universelle en ce qui concerne l'accueil des enfants handicapés, il lui demande de lui confirmer la prise en charge de l'accompagnement, par les auxiliaires de vie sociale, lors de ces nouveaux temps périscolaires afin que tout enfant puisse participer à cette avancée éducative majeure.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33461

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7709

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)